

*Les crédits*

entreprises commerciales donnant lieu à des activités de pêche de leurs navires dans les eaux canadiennes.

Mais ces restrictions n'ont pas entraîné la coopération que nous recherchons vivement. Leur impact cumulatif avait commencé à se faire sentir et, en 1989, le gouvernement a lancé—sur les plans bilatéral et multilatéral—une vaste campagne pour mettre fin à la surpêche des pays étrangers dans l'Atlantique nord-ouest, à l'extérieur de la zone de 200 milles.

[Français]

Nous poursuivrons nos efforts sur tous les fronts en 1992. Le ministre des Pêches et des Océans a préparé un ambitieux plan d'objectifs et d'initiatives pour le premier semestre de l'année.

[Traduction]

Sous la direction du premier ministre, nous avons entrepris une initiative politique de haut niveau pour nous assurer que les leaders de la CE, de ses États membres et d'autres nations sont conscients des sérieuses conséquences de la surpêche.

Aux sommets du G7 tenus à Houston et à Londres, le premier ministre a, par exemple, examiné la question avec ses collègues et obtenu, dans les communiqués, des engagements envers la conservation des ressources biologiques marines, y compris le respect des régimes établis par les organisations de pêcheries régionales au moyen de mesures efficaces de surveillance et d'exécution.

Dans les discussions bilatérales et multilatérales, nous n'avons manqué aucune occasion de tenter de persuader la CE de recommencer à respecter les décisions de l'OPANO.

Nous avons participé activement et positivement aux groupes de travail bilatéraux sur la science, la surveillance, le contrôle et la pêche pratiquée par des nations non membres de l'OPANO. Ces groupes de travail ont été établis à la suite des réunions ministérielles tenues avec Manuel Marin, qui venait d'être nommé commissaire aux pêcheries de la CE.

Il y a eu certains signes de progrès, comme l'acceptation de huit des onze décisions de l'OPANO sur la gestion pour 1991 et 1992. Nous aurions bien aimé qu'un plus grand nombre de ces décisions soient acceptées, mais enfin.

En 1991, la CE a commencé à appliquer le système de déclaration de navires de l'OPANO et a affecté pour sept mois un navire de patrouille à la zone de pêche réglementée. Et on s'attend à ce qu'elle intensifie sa présence en 1992. Mais les données de surveillance confirment que les prises des navires de la CE dépassaient encore largement les contingents autorisés en 1991.

[Français]

Au début de l'été dernier, notre ambassadeur spécial pour la conservation des pêches, qui était chargé de coordonner et d'exécuter les initiatives diplomatiques, juridiques et informationnelles du Canada dans cet important dossier, a entrepris des consultations bilatérales avec la Communauté européenne. La CE a rejeté les propositions du Canada pour aider à régler le problème, à notre grande frustration. Mais nous restons engagés à trouver, avec la Communauté, une solution qui garantit le respect des décisions de l'OPANO.

[Traduction]

Le respect du moratoire sur la morue dans le secteur 3L est essentiel. Le ministre des Pêches et moi avons convoqué les chefs de missions des pays membres de la CE le 27 février, pour leur faire comprendre l'importance de la crise actuelle et la nécessité que leurs gouvernements prennent d'urgence des mesures. Nous leur avons fait remarquer que non seulement le Canada mais eux aussi ont intérêt à ce que l'on mette fin à la surpêche.

• (1640)

L'ambassadeur Gherson revient aujourd'hui de la mission qu'il vient d'effectuer dans la CE pour présenter les preuves scientifiques sur le stock de morue du nord et pour inciter la CE à cesser la surpêche qu'elle pratique en contrevention du moratoire de l'OPANO. Les capitales des États membres examinent actuellement les constatations canadiennes, et elles sont très étonnées.

Nous avons continué à faire valoir notre point de vue à l'OPANO et avons fourni un leadership aux activités entreprises pour améliorer son système de surveillance et d'exécution. Pour ce qui concerne la gestion internationale des pêcheries, la toute première priorité est l'amélioration du contrôle effectif.

Tous les pays membres de l'OPANO doivent s'entendre sur les mesures à prendre pour voir à l'exécution des décisions en matière de conservation. Ce n'est pas seulement à nous de le faire, sinon on aboutira à un échec.

À notre demande, une session spéciale sur la surveillance et le contrôle se tiendra en mai. Nous avons pris des initiatives bilatérales et nous avons dirigé au sein de l'OPANO des travaux visant à interdire la pêche aux navires enregistrés dans des pays non membres de l'OPANO.

Le gouvernement de Panama a fini par collaborer avec nos représentants pour mettre fin à l'utilisation de navires battant pavillon panaméen dans les eaux de l'Atlantique nord-ouest, et d'autres rencontres sont prévues à ce sujet.